

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

CIRC 2023-101 – Règlement de la circulation et du stationnement rue Joseph Aubert

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de M Régis MOUGIN représentant l'entreprise TPA MOUGIN,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation rue Joseph Aubert en raison de travaux sur le réseau d'eaux usées,

ARRETE

Article 1 : Du lundi 16 octobre 2023 à 08 heures au vendredi 17 novembre 2023 à 18 heures, l'entreprise TPA MOUGIN est autorisée à stationner ses véhicules rue Joseph Aubert afin de réaliser des travaux sur le réseau d'eaux usées sur le bâtiment de La Poste.

Article 2 : L'entreprise TPA MOUGIN mettra en place sur le chantier la signalisation réglementaire conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

L'accès des riverains à leur domicile devra être maintenu.

A l'issue des travaux, la chaussée devra être laissée propre et en état.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur Régis MOUGIN,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de la ville de Maîche.

Maîche, le 16 octobre 2023

Le Maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 17 octobre 2023

Ville de Maîche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25210 Maîche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr